

COMMUNIQUE DE PRESSE

CP N° 01-2012 / Le 22 janvier 2012

Les Intérimaires de Carrière : Les « corvéables » oubliés du Sommet Social

Selon les sources de POLE EMPLOI, l'activité intérimaire affichait une progression de 9,1 % sur les 10 premiers mois 2011 notamment dans les secteurs Industrie, Construction et Tertiaire. Pourtant, les mauvais chiffres du chômage de la fin d'année 2011 augurent, en 2012, une année de « crise » encore difficilement supportable pour les emplois précaires. Au moment où le monde est confronté à une crise économique sans précédent, il y a sans doute d'autres priorités que de s'intéresser au « bien-être » des intérimaires de carrière.

L'intérim ne doit pas être une fatalité et les **Intérimaires de Carrière** des « laissés pour compte » de la société française. Véritable apport en compétences professionnelles et regard externe nécessaires à l'activité économique des entreprises, ces travailleurs « indépendants » ne sont pas réellement reconnus et les relations avec les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) sont souvent jugées comme inefficaces, voire même discriminantes. Véritables travailleurs « corvéables à merci » des Clients Utilisateurs (heures supplémentaires non réglées, accidents de travail non déclarés, non respect du contrat de travail,...), il est grand temps d'attirer l'attention sur les dysfonctionnements du secteur.

L'**A.N.I.L.D.**, Association Nationale des Intérimaires de Longue Durée, a pour principaux objectifs de **valoriser** et de **représenter** les Intérimaires de Carrière (plus de cinq années d'activités) auprès des différents acteurs de la société française et c'est pourquoi, elle a souhaité engager un dialogue ouvert et constructif directement avec **tous les candidats aux Présidentielles 2012**. Seuls, les Partis : Debout la République (N. Dupont-Aignan), le Parti Radical (JL. Borloo) et le Modem (F. Bayrou) nous ont apportés leur soutien. Par contre, les trois « principaux » partis appliquent la politique du « silence » concernant nos propositions :

- ✓ **Accès Prioritaire aux Contrats Emploi** : CDI, **CDI Intérimaire** (à créer), missions intérim longues.
- ✓ **Remboursement des frais de transport relatif à l'entretien de recrutement chez le client utilisateur à hauteur de 50 % sans aucune limitation de kilométrage** (transports en commun ou indemnités kilométriques).
- ✓ **Remboursement des Indemnités Kilométriques pour mission à hauteur de 50 %** (dans le cas où les transports en commun sont quasi-inexistants ou nécessitent trop de changements de réseau).
- ✓ **Création d'une Prime Exceptionnelle d'Intérim de Carrière** (selon nombre d'heures effectuées sur 5, 10, 15 ans,...), non imposable et sur le même principe que la Prime d'Ancienneté des salariés.
- ✓ **Présentation obligatoire des Grilles Salariales du Client Utilisateur** relatif au poste missionné.
- ✓ **Autorisation légale aux ETT d'employer des intérimaires de carrière.**
- ✓ **Suppression des délais de carence** entre deux contrats chez le même Client Utilisateur.
- ✓ **Non imposition des Primes de Précarité et des Heures Supplémentaires.**
- ✓ **Prise en compte des Primes de Précarité dans le calcul de la Retraite.**
- ✓ **Impôt sur le Revenu** : payable à la source et réduction d'impôt pour travail précaire.
- ✓ **Création d'une Carte Intérimaire** (sur le même principe qu'une Carte d'Etudiant pour réduction Culture, Transports,...).
- ✓ **Suivi Permanent Administratif Pôle Emploi.**
- ✓ **Sécurité Sociale** : suppression du délai de carence (3 jours) pour maladie et hospitalisation.
- ✓ **Accession au Logement Social en priorité** avec le 1 % Logement.
- ✓ **Obtention de crédit à taux préférentiel** : 5-6 % de taux d'intérêts.

Ces « principaux » Partis se disant « proches et à l'écoute » du Peuple Français... Dans quelle catégorie classent-ils les Intérimaires de Longue Durée ? Sans doute dans les classes riche, aisée, moyenne,... pour ne pas prendre en considération stratégiquement les suggestions nécessaires et indispensables au parcours d'un(e) Intérimaire de Carrière.

Ces suggestions sont le fruit d'une réflexion commune de plusieurs années et basées sur le vécu des intérimaires de carrière face aux nombreuses difficultés rencontrées.

L'**A.N.I.L.D.**, véritable « porte-parole » des intérimaires de carrière, a souhaité participer **ACTIVEMENT** au Sommet Social du 18 janvier dernier, avec les partenaires sociaux. **Bien entendu, l'intérim et la « Qualité de Vie au Travail » des intérimaires de carrière n'est pas à l'ordre du jour... Comme toujours !!!** Les Intérimaires de Carrière estiment que le « silence » et le « politiquement correct » existent depuis trop longtemps sur la situation de la précarité.



Oui, en effet, il subsiste des intérimaires « heureux et sereins » de leur statut mais, pour la plupart d'entre eux, un « **ras-le-bol** » d'une vie faite de recherche d'emploi en permanence, de tracasseries administratives régulières de la part de Pôle Emploi, de l'inaccessibilité aux Prêts bancaires, du « rejet » des titulaires de poste (non, le chômage n'est pas « contagieux » !), le problème du logement, de la retraite, Prime d'ancienneté inexistante, et tellement plus encore...

Les Intérimaires de Carrière souhaitent se faire entendre, pendant cette Campagne Présidentielle 2012 et mettre les instances politiques et syndicales face à leurs responsabilités. Il est essentiel d'engager un « dialogue » constructif pour promouvoir et valoriser les travailleurs de ce secteur d'activités.

CONSTAT :

Les travailleurs précaires sont une nécessité pour maintenir le système économique tel qu'il est ; c'est-à-dire au profit de quelques-uns « très » riches –voire multimilliardaires - et donc, du coup, que ça doit rester comme ça. Trop d'indécence ne doit plus être possible à notre époque. Les « caprices » de stars (artistes, sportifs,...) font-ils la croissance à eux seuls de leur pays ? Les économistes savent pertinemment qu'il vaut mieux donner 1 000 euros à 1 000 personnes que 100 000 euros à une seule ; la croissance sera mieux employée car ce sont les « petites » gens qui consomment.

Un riche (par ex, 10 millions d'euros/an) même taxé à 75 %, il lui en reste assez pour avoir une vie très agréable... Mais, les autres ? Pourquoi leur supprimer leur emploi ? Ce n'est pas les riches (dont les actionnaires) qui font les tâches subalternes, dévalorisantes voire salissantes... Chaque personne a droit à sa part de dignité et de respect.

SYLVIE TROUILLET

Présidente

MYRIAM KISS

Vice-Présidente

Contact Relations Presse :

Sylvie TROUILLET – Présidente de l'ANILD

Tél. : 01 43 86 96 80 - Port. : 06 62 54 74 09 - Mail : anild@sfr.fr



<http://www.facebook.com/pages/Anild-Association-Nationale-des-Int%C3%A9rimaires-de-Longue-Dur%C3%A9e/304243649627384>

Le site web de l'**A.N.I.L.D.**,

<http://anild.wifeo.com>

est une plate-forme d'échanges et d'informations pratiques au service des intérimaires de la France entière.

Une bonne mission d'intérim ? C'est le résultat d'une délicate alchimie entre optimalité, confiance et respect. Les nombreux avantages que procurent l'intérimaire de carrière est déterminant pour le client :

- Opérationnalité immédiate,
- Compétences reconnues et validées par de nombreuses années d'ancienneté,
- Force de proposition,
- Un regard extérieur,
- Engagement et fiabilité,
- Enthousiasme et neutralité.

Finalement, c'est devenu une évidence : l'intérimaire oublie son ego au profit de sa prestation chez le client... et il agit avec détermination et authenticité dans ses relations avec son agence.

Dans le secteur de l'intérim, chacun ses fonctions :

- La Direction des ETT met en place les processus d'organisation pour les agences ;
- Les agences développent le portefeuille clients, apportent des missions et recrutent les intérimaires ;
- Les intérimaires fournissent une prestation, convaincante et mature, pour laquelle ils ont été mandatés et sont l'image de marque de leur ETT.

Pour se fier à un intérimaire, le client doit sentir, dès la première heure de mission, qu'il a affaire à une personne de confiance.

Association Nationale des Intérimaires de Longue Durée – A.N.I.L.D.

Association Française régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 – Préfecture Créteil N° W941006449

1 rue Auguste et Louis Lumière 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Tél. : 01 43 86 96 80 - Mail : anild@sfr.fr - Web : <http://anild.wifeo.com>